

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

SIGNATURE DU DEVIS JCS POUR L'ACHAT DE CHARIOTS COMPLETS D'ENTRETIEN POUR LES ÉCOLES

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir des chariots complets d'entretien pour les écoles,

CONSIDERANT la nécessité de respecter les recommandations du CDG27 dans le cadre de ses préconisations relatives à la prévention des troubles musculo-squelettiques et au maintien dans l'emploi des agents ainsi qu'au retard important dans le renouvellement du matériel d'entretien,

La Présidente décide d'accepter et de signer le devis émis le 02/06/2026 par JCS – matériels et produits de nettoyage d'un montant de 47 397,90 € (suite à une mise en concurrence de plusieurs entreprises) afin de respecter les recommandations du service de prévention et de sécurité au travail du CDG27 concernant les conditions de travail des agents d'entretien des écoles.

Fait à Pont-Audemer, le 8 septembre 2026

La Présidente

Carole DE ANDRES

